Document élaboré par les membres d'une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion de la fonction publique territoriale et de la profession

LIEUTENANT DE 1° CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS Concours externe et interne

L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE D'ANGLAIS

Intitulé réglementaire :

Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels Un oral facultatif de compréhension et d'expression en langue anglaise.

L'épreuve se déroule, sans dictionnaire, après une préparation et consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne à partir d'un texte, tiré au sort par le candidat, rédigé en anglais et issu de sujets d'actualité.

Préparation : 10 minutes Durée : 15 minutes

Note de cadrage indicative

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs. les formateurs et les candidats.

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Les candidats choisissent en s'inscrivant au concours de subir ou non cette épreuve, ce choix étant définitif à la clôture des inscriptions.

Seuls les points excédant la note de 10 sont réglementairement pris en compte et s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission.

L'épreuve ne compte pas de note éliminatoire.

Le jury de cette épreuve est généralement composé de deux examinateurs spécialisés.

I- UN TEXTE EN ANGLAIS TIRÉ AU SORT

L'épreuve commence par le tirage au sort d'un texte par le candidat. Le candidat dispose ensuite d'un temps de préparation de 10 minutes sans dictionnaire et sans autre document que le texte, au terme duquel il se présente devant le jury.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il n'est pas autorisé à annoter le texte qu'il devra restituer au jury au terme de l'épreuve.

Il n'est pas prévu de second tirage au sort au cas où le premier texte ne conviendrait pas au candidat.

Compte tenu du temps de préparation et de la durée de l'épreuve, les textes comportent de l'ordre d'une vingtaine de lignes (200 à 250 mots).

Les textes choisis par le jury sont issus de sujets d'actualité. Ils ne sont pas nécessairement en rapport avec le métier de sapeur-pompier. Il peut s'agir par exemple de textes portant sur des enjeux actuels en lien avec l'environnement, la société, l'économie, la politique,...

Le texte est constitué le plus souvent d'un article - ou d'un extrait d'article - de la presse généraliste anglophone. Il ne doit pas être excessivement littéraire, en décalage avec la pratique contemporaine de la langue.

II- UNE CONVERSATION EN ANGLAIS

Les **questions** posées par le jury le sont **en anglais** et portent essentiellement **sur le thème abordé par le texte** ou sur des thématiques proches.

Le niveau de langue requis est un niveau B2 du CECRL – cadre européen commun de référence pour les langues, soit un niveau d' « utilisateur indépendant », correspondant à celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat.

B2 - Niveau Avancé ou Indépendant

Le candidat peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités.

Cadre européen commun de référence pour les langues

Le candidat est évalué sur son aptitude à comprendre les questions posées et à y répondre correctement. Il est attendu du candidat qu'il sache exprimer son point de vue, qu'il ne commette pas de fautes conduisant à des malentendus, qu'il fasse preuve d'une aisance suffisante dans la langue pour faciliter la discussion et qu'il soit capable de produire un discours clair et cohérent.

Dans le cadre d'une épreuve de conversation en langue étrangère, l'évaluation portent notamment sur les points suivants :

- étendue du vocabulaire (précision et variété),
- correction du langage (maîtrise des formes grammaticales),
- aisance (« fluency »),
- interaction (spontanéité et caractère approprié des réponses),
- cohérence (articulation des réponses, utilisation de mots de liaison),
- prononciation (articulation, intonation).

Enfin, si le jury évalue avant tout la maîtrise de la langue du candidat, la manière dont celui-ci se comporte pendant l'épreuve - notamment sa juste appréciation des obligations que lui impose sa qualité de candidat face à un jury souverain - joue un rôle non négligeable.